

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1458

présenté par
Mme Cathala

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Justice judiciaire	0	0	
Administration pénitentiaire	0	40 000 000	
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	
Accès au droit et à la justice	0	0	
Conduite et pilotage de la politique de la justice	40 000 000	0	
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	
TOTAUX	40 000 000	40 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir les crédits fléchés vers l'informatique au niveau prévu dans la loi de finances 2024, soit 330 millions d'euros, contre 290 millions d'euros prévus dans le PLF pour 2025.

Alors que des projets structurants sont en cours (Portalis, PPN...), le projet de budget prévoit une diminution de près de 12 % des crédits de paiement dédiés à l'informatique. Or, ces transformations

sont en cours : les interrompre pour les reprendre plus tard sera plus coûteux, en plus d'être complètement démotivant pour les personnels qui continuent de travailler sur des logiciels datés et inefficaces.

Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 9 Action informatique ministérielle du programme 310 Conduite et pilotage de la politique de la justice à hauteur de 40 000 000 euros en AE et CP, et il ponctionne à hauteur du même montant l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,4 milliards d'euros.